

## J24 Avis de concession appel d'offre Dir23

Département(s) de publication : 31

I. II. III. IV. VI.

### AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

##### I.1) NOM ET ADRESSES

Mairie de Castelginest/Service des marchés publics, Numéro national d'identification : +33 561377537, Grand'Place du Général de Gaulles , 31780, Castelginest, Téléphone : (+33) 5 61 37 75 43, Courriel : [service.marche@mairie-castelginest.fr](mailto:service.marche@mairie-castelginest.fr), Fax : (+33) 5 61 37 75 36, Code NUTS : FRJ23

##### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mairie-castelginest.fr/>

Adresse du profil acheteur : <http://mairie-castelginest.e-marchespublics.com>

##### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : [http://mairie-castelginest.e-](http://mairie-castelginest.e-marchespublics.com/dossier_de_consultation_electronique_9335_556498.html)

[marchespublics.com/dossier\\_de\\_consultation\\_electronique\\_9335\\_556498.html](http://mairie-castelginest.e-marchespublics.com/dossier_de_consultation_electronique_9335_556498.html)

##### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

##### Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <http://mairie-castelginest.e-marchespublics.com/>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

##### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Types d'organismes pour le JOUE

##### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

##### I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

#### SECTION II : OBJET

##### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public - cuisine centrale

Numéro de référence : 18-DSP-01

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire : IA41

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Concession de service public relative à la construction

d'une nouvelle cuisine centrale et à sa future exploitation.

**II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 45 000 000 euros

**II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non

**II.2) DESCRIPTION**

**II.2.1) Intitulé :** .

Lot n° :

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 71200000

Code CPV principal : 38343000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRJ23|

Lieu principal d'exécution : Commune de Castelginest

**II.2.4) Description des prestations :** Concession de service public relative à la construction d'une nouvelle cuisine centrale et à sa future exploitation.

**II.2.5) Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous

1. 1. Qualité technique de l'offre au regard du mémoire technique : 60%

2. 2. Qualité financière de l'offre au niveau unitaire (Bordereau des Prix Unitaires) et au niveau global (Détail Quantitatif Estimatif) : 40%

**II.2.6) Valeur estimée**

Valeur hors TVA : 45 000 000 EUR.

**II.2.7) Durée de la concession**

Durée en mois : 216

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

**II.2.14) Informations complémentaires :** La mission du concessionnaire consiste à assurer la construction et l'exploitation d'une cuisine centrale de production d'une capacité de production de 5000 repas/jour. En application de l'article 7 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, la valeur est calculée par addition des chiffres d'affaires HT estimés et actualisés sur la durée du contrat.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : - lettre de candidature modèle DC1 disponible sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) ou équivalent ;

- pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager la société ou le groupement ;
- extrait Kbis ou équivalent datant de moins de 3 mois ;
- pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalité des entreprises ;
- certificats prévus à l'article 8 du décret n°97-638 du 31 mai 1997 et à l'arrêté du 31 janvier 2003 modifié pris pour son application justifiant que le candidat est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
- déclaration sur l'honneur attestant que le candidat :
  - o n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3 à L. 8221-5, L. 8251-1 et L. 8256-2 et suivants, L. 8231-1, L. 8234-1 et suivants, L. 8241-1, L. 8241-2, L. 8243-1 et L. 8243-2 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'Union Européenne ;
  - o n'est pas en liquidation judiciaire et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
  - o ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir à la présente consultation, ou d'une interdiction équivalente pour un candidat étranger ;
- documents attestant du respect des articles L. 5212-1 à L. 5212-5 du Code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés : le candidat, s'il est assujéti à l'obligation définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail adressera attestation de souscription au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, de la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du même code, ou s'il en est redevable, une attestation de versement de la contribution visée aux articles L. 5212-9 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- attestations d'assurances, notamment en ce qui concerne les assurances couvrant les responsabilités civile et professionnelle (précisant le niveau de couverture en euros) dont disposent le candidat ou chaque membre du groupement.

### **III.1.2) Capacité économique et financière**

- Liste et description succincte des critères de sélection : - déclaration du candidat obligatoirement signée et renseignée dans toutes ses rubriques. A cet effet, l'imprimé DC2 est recommandé (téléchargeable sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)) comprenant notamment les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles techniques et financières de l'entreprise ;
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
  - bilans, comptes de résultat et annexes certifiés ou documents équivalents sur les trois dernières années pour lesquelles l'établissement de ces documents est obligatoire en vertu de la loi. Si le candidat est une société filiale, les éléments financiers (bilans, comptes de résultats et annexes certifiés) et l'extrait Kbis devront être fournis par la maison-mère ;
  - si le candidat est une société filiale, la convention de gestion avec la société-mère devra être transmise (et notamment les détails de calcul des frais de structure refacturés à la filiale) ;
  - schéma de l'actionnariat de la société candidate, et le cas échéant, solidité financière de ses gérants.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - un mémoire présentant l'opérateur économique, son savoir-faire en matière d'exploitation du service en rapport avec l'objet de la concession ;  
- Présentation d'une liste de références de prestations similaires à l'objet de la consultation et autres références, plus particulièrement en matière de restauration collective, de cuisines centrales et de délégations de service public ;  
- les renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont l'opérateur économique dispose pour assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public objet de la présente consultation ;  
- les références acquises en matière d'exploitation et de gestion de services comparables au service délégué ou toute autre référence pertinente, au cours des 5 dernières années, en indiquant le montant des prestations exécutées, le lieu et l'époque d'exécution. Si l'opérateur économique gère actuellement des prestations similaires à celles de l'objet du concédant : leur localisation et les caractéristiques principales de son activité. L'opérateur économique pourra produire des certificats de capacités ou attestations de bonne exécution.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### **III.1.5) Informations sur les concessions réservés :**

## **III.2) Conditions liées à la concession**

### **III.2.1) Information relative à la profession**

### **III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

### **III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

### **III.2.4) Concession éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

~~02 juillet 2018 à 14H00~~ 3 SEPTEMBRE 2018 à 14H00

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

:

français

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :  
La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée.

- Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.
- Sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.

Conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 décembre 2006 " Corsica Ferries " (n° 298618) qui admet la possibilité d'une procédure ouverte en matière de délégation de service public, les candidats doivent déposer (ou adresser) un pli contenant deux enveloppes séparées et fermées, une pour la candidature et pour l'offre au plus tard à la date limite indiquée en page de garde du présent règlement de consultation.

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV  
BP 7007, 31068, TOULOUSE CEDEX 7, Téléphone : (+33) 5 62 73 57 57, Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) Fax : (+33) 5 62 73 57 40,

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

##### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - conformément aux dispositions des articles L. 551-1 et R. 551-1 du Code de Justice Administrative, avant la conclusion du contrat ;  
- conformément aux dispositions des articles L. 551-13 et R. 551-7 du Code de Justice administrative, après la conclusion du contrat ;  
- conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet ;  
- conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat, 16 juillet 2007 " Société Tropic Travaux signalisation ", tout candidat évincé peut former un recours en pleine juridiction, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Une fois exécutoire, le contrat pourra être consulté par toute personne qui en fera la demande expresse, auprès de la Commune (dans les limites fixées par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative notamment à la communication des documents administratifs)..

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

~~30 XXXX 2018~~ 16 MAI 2018  
30 avril 2018